

RAPPORT ANNUEL

DE LA

PRISON DE REFORME,

BAS-CANADA,

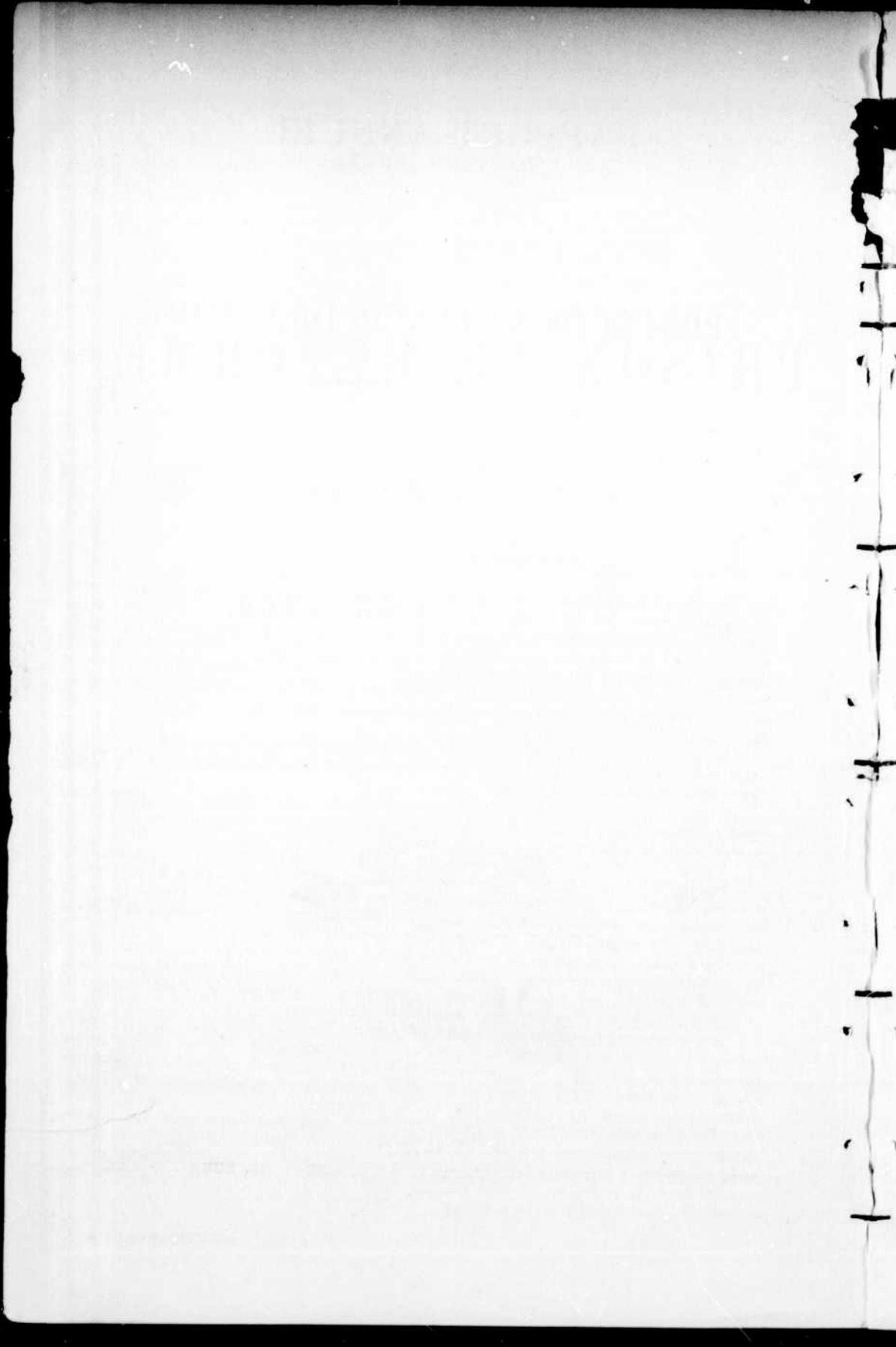
POUR L'ANNÉE 1860.



QUEBEC:

IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET CIE., RUE ST. URSULE.

1861.



RAPPORT ANNUEL

27

PRÉFET DE LA PRISON DE RÉFOME,

DU BAS-CANADA, POUR 1860.

REMARQUES PRELIMINAIRES.

Ayant été chargé de la prison de réforme du Bas-Canada pendant la majeure partie de l'année dernière, je crois de mon devoir de faire le rapport annuel sur son administration, et d'exprimer mes idées sur la manière dont elle a été et dont elle devrait être administrée. C'est ce que je fais au meilleur de ma capacité et ce que je soumetts très respectueusement au bureau des inspecteurs et au public en général, intéressé qu'il est d'une manière si étroite au succès de ces sortes d'institutions, au soutien desquelles il contribue par son argent et qui doivent tendre spécialement à la sûreté de la vie et de la propriété de ses membres.

En examinant avec soin les détails donnés dans l'appendice, j'espère qu'on les trouvera également pleins d'intérêt et de bons résultats, et qu'on restera convaincu du bien que devra produire tôt ou tard cette institution.

L'insurrection ou l'espèce de révolte arrivée le 3 de janvier courant, bien que tombant dans le rapport d'une autre année, trouve néanmoins sa place ici, par suite de sa date récente et du bruit qu'elle a fait dans le public.

Durant les quelques mois précédents, et surtout dans ces derniers temps, la conduite des détenus a été de nature à rassurer complètement leurs gardiens; il est évident aujourd'hui qu'une telle conduite faisait partie de leur plan d'évasion. C'est une de ces circonstances qui pourront se répéter encore, en dépit de toutes les précautions ordinaires, mais qui seront autant de faits pleins d'utilité et d'enseignements.

Cette mutinerie devait et aurait dû être réprimée dès ses premiers instants au moyen de ce que tout homme courageux trouve alors à sa portée: banes, planches, bûches de bois, etc., infligeant avec ces armes d'une nouvelle espèce une punition immédiate et sommaire de quelque nature qu'elle puisse être, afin de rétablir l'ordre.

Après avoir examiné la conduite des officiers de l'institution, je dois dire en justice qu'ils ont en cette occasion mal interprété leurs instructions, qui étaient de traiter les prisonniers avec bonté et avec des égards; ils s'abstinrent de recourir aux mesures rigoureuses que la circonstance exigeait, mais dont, j'en ai la certitude, ils ne manqueraient pas de se servir dans le cas où une semblable affaire se répéterait.

Par un hasard malheureux, le préfet, M. Prieur, était alors absent pour affaires importantes. J'ai la conviction que M. Prieur possède toute l'énergie et la prudence que ce poste important exige, et qu'il aurait arrêté la révolte et par là empêché le scandale qui en a été la suite; enfin, qu'il aurait persuadé les mutins de la folie et des dangers de leurs tentatives, et des conséquences graves qui retomberaient sur eux.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DE PRISONS, ASILES, ETC., ETC.

MESSIEURS,—Je prends la liberté de faire rapport qu'en vertu de la commission que je reçus en date du 21 mai dernier, pour agir comme préfet de la prison de réforme à l'Heaux-Noix, je ne pus entrer en fonctions que le 4 juin; j'étais alors absent et accompagné mes autres collègues du bureau dans une tournée d'inspection à Toronto et à Kingston.

Je trouvai la prison en aussi bon état que possible, vu les difficultés par suite desquelles je me trouvais chargé de son administration provisoire; je me mis de suite à l'œuvre pour réorganiser les choses.

Le commis et garde-magasin, M. Huntley B. Mackay, qui avait agi comme préfet-adjoint depuis l'établissement de la prison, a rendu les services les plus utiles et s'est montré à la hauteur des nombreux et graves devoirs qui lui incombent. Je dois dire de même que Robert Hicks Mayne, l'économe, est un officier plein de zèle et de capacité. Sous leur direction, dans le cercle de leurs attributions, le gouvernement domestique de la prison a fonctionné d'une manière très-satisfaisante.

L'édifice était défectueux sous le rapport de la sécurité et de la réforme; les fenêtres sont grillées avec du fer rond, sans soudures ni en haut ni en bas, et qui n'est retenu que par deux barres transversales éloignées l'une de l'autre de trois pieds; les barres verticales ont six pouces de distance entre elles, de sorte qu'en introduisant un morceau de bois en guise de levier, ces barres céderaient facilement; aussi, est-ce de cette manière que déjà plusieurs des détenus ont opéré leur évasion.

On fait coucher, la nuit, six enfants dans un appartement formé d'une frêle charpente de bois grillée en fil de fer—véritable cage-à-poules sous le rapport de la solidité et de l'aspect. Telles sont les dispositions de l'édifice qu'elles sont plutôt de nature à exciter et à encourager les évasions par leur insignifiance et leur peu de solidité, qu'à les réprimer.

Ces enfants, confinés par six dans les dortoirs de l'espèce que nous venons de décrire, sont en parfaite liberté durant la nuit; ils peuvent converser avec ceux de leur compagnons qui se trouvent vis-à-vis et même aller les rejoindre, s'ils le voulaient; car au moindre effort le fil ploie et livre passage à ceux qui veulent sortir.

La réunion de cette classe d'individus ne peut que donner naissance aux résultats les plus déplorable et les plus honteux.

On pense bien que dans de telles circonstances on ne peut guère s'attendre qu'à des évasions et à une conduite réfractaire et immorale de la part de ces jeunes gens. Outre ces défauts, le choix des sujets qu'on envoie du pénitencier provincial semble des moins judicieux. La plupart sont au-dessus de 16 ans, forts, vigoureux et pleins de fougue; s'ils sont jeunes par le nombre des années, plusieurs sont déjà adultes par le crime. L'éloignement de tels sujets du pénitencier provincial, où les dispositions pour ce qui regarde le maintien de la discipline, la sûreté et les rapports des prisonniers entr'eux sont si parfaites, et leur dépôt dans un endroit où toutes ces mesures sont nulles, ont eu pour effet de rendre ces malheureux, déjà endurcis, plus déterminés et plus méchants.

Je me suis servi de tous les moyens possibles, dans le moment, pour remédier aux défauts qui existaient partout. Afin d'empêcher les détenus de s'évader, je faisais enlever leurs hardes après qu'ils étaient au lit, et doubler les gardes de nuit; c'est ainsi que j'établis avec quelque succès le mode le plus sévère de surveillance; néanmoins, deux jeunes gens, parmi ceux qui en firent la tentative, parvinrent à effectuer leur évasion. Quelque temps après, deux d'entre les cinq femmes qui étaient détenues dans la prison, parvinrent, avec une ruse consommée, à tromper aussi la vigilance de la gardienne, et l'on n'en a plus entendu parler depuis.

L'une des causes principales de désordre qui ont mis en doute à ce point l'utilité de l'institution, est la détention des femmes dans un endroit aussi peu sûr et offrant autant de difficultés à les tenir séparées des prisonniers de l'autre sexe. Il est presque impossible de les empêcher de se voir et de se parler, et on a raison de craindre qu'il n'y ait eu des rapports plus intimes entre quelques-uns d'entr'eux.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que tout ce qu'il a été possible de faire pour améliorer un tel état de choses a été mis en œuvre; cependant, le succès a été loin d'être satisfaisant. C'est une chose admise par tous, même par ceux qui ont le moins de connaissances en ces matières, que dans de telles circonstances, les résultats les plus désastreux sont le fruit de la proximité des détenus des deux sexes. Ils ont constamment l'esprit mal

à l'aise ; leurs appétits sont sans cesse aiguillonnés : et rien n'est plus contraire à ce calme et à cette tranquillité d'âme si indispensables à la résignation et au repos, sans lesquels on ne peut produire de réforme chez ces personnes endurcies dans le libertinage et dans le vice. C'est en présence de ce fait que je crois de mon devoir de suggérer que ce qui reste de femmes prisonnières dans l'établissement soit transporté au pénitencier provincial, dont le département des femmes est administré avec tant de succès et d'habileté par la matrone, Mme Walker.

Je crois aussi de mon devoir de recommander que deux des jeunes gens envoyés ici en vertu de la sentence de la cour de Montréal, soient transférés au pénitencier provincial comme "incorrigibles."

Toute défectueuse que soit en ce moment cette institution sous tous les rapports, je crois cependant pouvoir dire que la discipline a été rétablie et observée avec moins de difficulté qu'on aurait pu raisonnablement l'espérer. Le fouet, ou plutôt la baguette ou verge n'a été employée qu'une fois depuis que l'institution se trouve entre mes mains : cependant, quelque antipathie que j'aie à l'endroit de ce mode de punition, j'y ai eu recours une fois, ainsi que je l'ai dit, et je ne crois pas que la législature ni les règlements de l'institution doivent le prohiber. La connaissance seule que les gardiens peuvent se servir du fouet, a sur les détenus un effet salutaire et coercitif. Lorsque les officiers seront obligés de sévir par ce moyen, que ce soit toujours de manière à faire une impression durable ; et bien que la chose paraisse assez curieuse, la douleur ou le mal cuisant produit par cette verge de bouleau paraît être d'un caractère tout spécial, ainsi que le prouve l'extrait suivant d'un rapport de la prison de Middlesex, en Angleterre :—" Nous avons rem-
placé le fouet par une verge de bouleau, et c'est un fait assez singulier, quoique certain, que les enfants qui se rient du cachot et d'être fouettés avec un fouet à plusieurs branches, se jettent à genoux tout en pleurs et demande de ne pas être fouettés avec la verge de bouleau. Elle cause plus de frayeur que toute autre chose." La cellule sombre, la privation du lit, la chaîne à porter, sont les principaux moyens dont on se sert ordinairement pour réprimer les graves infractions ; pour les légères, il suffit de les mettre au pain et à l'eau pour quelques repas. La remarque suivante de Sidney Smith ne me paraît pas dépourvue de vérité :—" Rien n'est gourmand comme un voleur ; c'est pourquoi il ressentira plus les entraves que vous mettrez à son estomac que les coups que vous pourriez lui administrer."

C'est aussi l'opinion exprimée par tous les officiers chargés des prisons en Angleterre ; à Pentonville, l'on a pour dire : " Il y a bien peu de prisonniers qui résistent aux maigres pitances."—" Amoustrissez la portion de nourriture du prisonnier et vous le blessez bien plus que tous les coups de fouet que vous pourriez lui infliger."—*Great World of London*, p. 132.

C'est un fait bien établi que lorsqu'il y a des punitions fréquentes dans une prison, la cause principale doit en être attribuée à l'incapacité ou à la maladresse des officiers, en particulier des subalternes, qui maltraitent les prisonniers et soulèvent leurs méchantes passions, en participant avec eux à enfreindre les règles, ou bien encore tirent profit d'amis qu'ils emploient comme commissionnaires ou messagers. Les remarques suivantes de M. Kirkpatrick, agent et préfet de la prison d'Auburn, dans son rapport de 1859, sont si sages et si pratiques que nous les transcrivons ici comme y trouvant leur place naturelle.

" La discipline dépend plutôt de l'espèce de gens qui remplissent les fonctions de geôliers et de gardiens que de leur nombre. Vingt bons geôliers dont les fonctions seront judicieusement réparties maintiendront mieux l'ordre et donneront plus de satisfaction aux entrepreneurs que vingt-quatre, nommés comme ils le sont aujourd'hui, sans autres moyens de savoir s'ils sont capables que la recommandation d'amis, et sans aucune preuve de leur aptitude à remplir les devoirs qu'on attendait d'eux lorsqu'ils ont été nommés par les inspecteurs, et cela sans compter qu'il y aura moins de punition à infliger."

J'ai fait mes visites toutes les semaines, et en différents temps, j'ai passé plusieurs jours à l'institution. Je ne puis cacher que je n'ai pas eu peu de trouble à remettre les choses sur un bon pied et à les organiser de manière à pouvoir obtenir une action uniforme et de bons résultats. Cependant je dois dire qu'on ne pourra mettre en pratique un système suivi de discipline, ni espérer d'améliorer d'une manière permanente les dispositions et le caractère des détenus tant que les arrangements actuels existeront. Au contraire, on devra s'attendre à beaucoup si on met à exécution les modifications que j'ai cru de mon devoir de proposer. Ces changements ne seraient que temporaires, car il en faudrait

sous tous les rapports ; or les changements de cette dernière classe, de quelque nature qu'ils soient, ne pourront être effectués avant deux ans.—laps de temps bien trop étendu pour laisser les choses dans leur *statu quo*.

Les modifications proposées ne coûteraient guère plus de deux cent piastres, et la plupart des matériaux qu'on y emploierait pourraient encore servir dans la suite. Cette dépense serait elle-même une économie, puisqu'on pourrait réduire le nombre des gardiens et qu'on éviterait d'encourir certaines autres dépenses contingentes.

C'est ici le lieu d'exprimer mon opinion sur le choix de l'Isle-aux-Noix comme site pour une prison de réforme. Sa position comme île la rend moins accessible aux oisifs et étrangers qu'aucun autre endroit ; se trouvant isolée des populations environnantes, du bruit et de l'agitation d'un village ou d'un voisinage populeux, l'esprit des détenus n'y est pas exposé à l'excitation ou à l'inquiétude ;—il n'y a rien, par conséquent, pour détourner leur attention de leurs occupations journalières, et interrompre l'enseignement moral et religieux qui leur est donné. L'Isle comprend cent vingt acres de bonne terre, dont la plus grande partie convient très bien à l'agriculture et au pâturage ; ce qui reste peut, au moyen de faibles travaux, être converti en prairies. En un mot, on peut tirer parti de l'Isle tout entière, et lui faire produire presque toutes les provisions nécessaires à un plus grand nombre de prisonniers.

Sur la rive sud, du côté de l'Isle, se trouve un lot d'excellente terre qui appartenait ci-devant au département de l'artillerie ; ce lot est couvert de bon bois et serait d'un grand prix à l'institution si on le lui adjoignait. Par ce moyen, l'Isle et cette dernière terre pourraient former une "ferme modèle" très considérable et donnant de bons revenus. Il n'y a pas de travaux qui contribuent plus, ou du moins autant, à améliorer le physique et le moral de la jeunesse que l'agriculture. Isolé du tumulte et du vacarme d'un monde rempli de querelles, l'esprit se repose, le caractère s'adoucit, le contentement et même la joie ne tardent pas à se manifester. L'occupation varie souvent, s'apprend néanmoins en peu de temps et devient bientôt agréable ; on entend alors ces gens jusqu'ici vagabonds, paresseux, mécontents, sombres, aller en chantant à des travaux qui leur donnent la vigueur et la santé. La connaissance de soi-même donne de la confiance en ses propres facultés, et à la fin, ce prisonnier qui se croyait incapable de vivre autrement que par le crime et qui peut maintenant espérer de le faire au moyen d'une industrie honnête, ne craint pas de retourner au milieu de la société.

Les vieilles casernes ne sont nullement détériorées, et on pourrait à bien peu de frais les rendre bientôt capables de loger au moins cent détenus et leur donner à chacun une cellule ; on pourrait y loger un nombre plus considérable en faisant faire quelques travaux additionnels.

Les quartiers des officiers sont suffisants tant qu'il faut pour le préfet, le préfet-adjoint et le commis ; on pourrait utiliser les trois grands magasins, et réserver les mansardes de deux à des fins religieuses, tandis que leurs soubassements serviraient de magasins, le troisième ou plutôt le premier serait mis au service de l'économiste et d'une couple de gardiens, et on convertirait l'étage supérieur en infirmerie : toutes ces constructions, encore excellentes et qui ont dû coûter beaucoup d'argent, sont environnées par un fossé ; elles sont en bon état et recouvertes en ferblanc.

En dehors des ramparts et à une faible distance se trouvent plusieurs maisons et autres bâtisses, dont quelques-unes peuvent être réparées et pourraient servir de résidence aux aumôniers, au médecin et aux employés subalternes : on aurait par ce moyen tout le personnel de l'institution sur les lieux, et on y formerait un cercle très-respectable. On pourrait rendre aussi leur position assez attrayante pour les attacher à la localité et créer en même temps un petit groupe de personnes qui seraient heureuses et respectables, pratiquant chacune ces qualités sociales, ces vertus qui les ont appelées au poste qu'elles occupent aujourd'hui.

Tout en respectant l'opinion des autres, je crois cependant avoir le droit d'exprimer des vues que je n'ai pas adoptées à la légère ; car je n'hésite pas à dire que tout d'abord j'étais fortement préjugé contre le choix de l'Isle-aux-Noix comme prison de réforme ou institution pénale. Plus tard, j'eus occasion d'étudier à diverses reprises la convenance de ce choix, et ne tardai pas à me convaincre de la salubrité de ce lieu : on n'y voit ni marais, ni fondrières, et l'endroit que l'eau recouvre quelquefois possède un fond solide, et celle-ci n'y laisse aucun dépôt qui puisse causer des émanations putrides. En résumé,

on ne peut donc élever aucune objection contre sa position sous le rapport de la salubrité.

Tout le monde admettra qu'une île possède de meilleures garanties de sécurité qu'aucun autre endroit. Partout ailleurs, il faudrait une vingtaine de gardiens armés pour veiller à la garde d'une telle institution ; personne ne pourrait songer à environner cent ou deux cents acres d'une clôture ou d'un mur suffisant à empêcher les communications ou les évasions, et malgré cette précaution, dans le cas même où elle pourrait être prise, encore serait-il nécessaire d'une légion d'hommes pour veiller.

Une autre considération qui n'est pas d'une mince importance, c'est les frais considérables qu'entraînerait l'établissement d'une nouvelle prison de réforme ; et puis, si l'on se décidait à ce dernier parti, il faudrait certainement trois ou quatre ans avant qu'on pût procéder au déménagement.

C'est pourquoi, s'il n'y a contre le choix de ce local aucune objection de fondée je ne vois pas la raison qui empêcherait de travailler à l'améliorer. Pourquoi laisserait-on aller en ruines des édifices aussi bons, aussi vastes et aussi coûteux, lorsqu'on peut les faire servir à des fins si raisonnables ? Et d'ailleurs, leur conversion en prison de réforme n'empêcherait nullement qu'ils fussent encore utiles dans le cas d'une invasion étrangère, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais.

Il ne faudrait que quelque milliers de piastres pour les rendre propres à recevoir les détenus qui exigent du soin, une punition ou correction spéciale, tandis qu'il en faudrait des centaines de milliers, sans compter la perte d'un temps précieux, pour se procurer des édifices convenables dans aucune autre localité.

A l'appui de l'opinion que j'hasarde sur la supériorité des sites isolés pour y bâtir des prisons de réforme, c'est qu'il est de fait que partout où l'on a pu en trouver on n'a pas hésité à en faire le choix. C'est ce qui se voit aux États-Unis et ailleurs. En Irlande, on trouve un vaste établissement de ce genre dans l'Isle de Spike et le savant M. H. Hutchins, inspecteur des prisons de ce dernier pays, fait les remarques suivantes, à la page 8 de son rapport de 1860 :—“ C'est peut-être une question digne de fixer l'attention que de voir s'il ne saurait pas possible de se procurer quelque île en vue des côtes, ou sur quelque fleuve près de la mer, où on pourrait employer les détenus aux travaux agricoles, faire les récoltes, etc., etc.” Puis, le même écrivain continue en disant :—“ Le système actuel d'incarcération pratiqué à Smithfield et en d'autres endroits, d'après le principe d'association, et au milieu de populations denses, est fautif à tous égards, sous le rapport de la santé et de la moralité des prisonniers.” A la page 10, nous trouvons les observations judicieuses qui suivent :—“ La nécessité absolue d'empêcher l'introduction des étrangers dans l'Isle exige l'emploi d'une certaine autorité, qui ne peut s'exercer sans une disposition législative, et à moins de tenir sur pied de fortes patrouilles, il sera impossible, les choses étant ce qu'elles sont, d'empêcher les prisonniers de communiquer avec le dehors.”

L'Isle-aux-Noix ayant été un poste militaire et pouvant encore l'être, on ne peut demander s'il n'entre pas dans les attributions de l'officier chargé de la prison d'y empêcher d'une manière absolue l'introduction d'aucune personne qui lui paraîtrait exciter ses soupçons ou déranger la discipline ? On a toutes les raisons de croire que plusieurs évasions se sont effectuées au moyen de secours venant du dehors.

A l'appui de ce que je viens de dire, je transcris ici les remarques du Dr. Bonnet, D. M. P., dans son excellent petit travail, intitulé : “ *Hygiène des Prisons,*” page 133 :—“ Les travaux habituels ayant lieu dans les champs, il serait à peu près impossible, quelque rigoureuse que fût la surveillance, qu'il n'y eût pas de nombreuses évasions. D'un autre côté, les prisonniers auraient des rapports trop fréquents avec les personnes venant de la Mère-Patrie [ou du dehors] et seraient en réalité moins punis que les condamnés à la détention ou à la réclusion.”

ÉCONOMIE DE LA PRISON

Nous lisons dans l'inimitable Sidney Smith que, “ depuis que le philanthrope Howard a attaqué nos prisons, l'emprisonnement n'est pas devenu seulement bienfaisant pour la santé, mais encore une chose élégante ; et une prison de comté est exactement l'endroit où tout pauvre devrait avoir envie de se retirer pour satisfaire son goût de la magnificence et du confort.—On ne niera pas que ce passage soit un peu chargé et qu'il ait jamais

été dans l'intention du bon et vraiment grand Howard d'avoir voulu offrir un appât au crime, lorsqu'il révélait au monde les horreurs des prisons de son temps. Lui-même en fut la victime lorsqu'il fut emprisonné, et il put les voir exercer partout, non pas seulement en Angleterre, mais sur tout le continent Européen, en accomplissant la destinée qu'il reçut de la Providence, de s'enquérir de ces cachots de souffrances, et des cruautés qu'y enduraient les infortunés condamnés à passer des mois, des années et plusieurs toute leur vie dans ces antres remplis d'immondices et d'émanations fétides, froide et venimeuses. Combien de ces victimes n'étaient-elles pas incarcérées sans cependant s'être rendues coupables d'aucun crime,—pour avoir excité la colère ou la jalousie des grands,—pour débarrasser quelqu'un d'un rival dangereux,—pour assouvir la cupidité d'un ambitieux ou pour lui faire place !

Quoiqu'il en soit, le but de Howard a été d'améliorer ces lieux horribles de torture pour l'âme et le corps, mais non de les rendre confortables, ni d'en faire un séjour de plaisir pour les criminels, comme voudrait le faire croire le susdit personnage.

Comme preuve, nous allons exposer les idées qu'il a émises dans l'acte qu'il dressa de concert avec l'éminent juriconsulte, Sir W. Blackstone et d'autres personnes, et qui devint loi en 1776 ; voici le préambule :—“ Si on condamnait plusieurs des délinquants convaincus de crimes punis jusqu'ici de la déportation, à l'emprisonnement *cellulaire*, accompagné d'occupations réglées et d'instructions religieuses, ce serait le moyen, avec l'aide de la Providence, non seulement de détourner les autres de la perpétration de crimes semblables, mais aussi de réformer les individus et de leur inculquer des habitudes de travail.” Les principaux moyens proposés par la mesure étaient : “ la sobriété, la propreté, l'occupation régulière, l'emprisonnement *cellulaire* durant les intervalles des travaux, l'instruction religieuse, afin de conserver et d'améliorer la santé des malheureux détenus, de leur faire prendre des habitudes de travail, de les séparer des mauvaises compagnies, de les habituer à réfléchir en leur enseignant les principes et la pratique de leurs devoirs religieux et moraux.”

Dans ces extraits se trouvent consignés les vrais principes qui doivent guider l'administration des prisons, non seulement pour punir les criminels, mais encore pour les détourner eux et les autres de la même voie ; et pendant qu'ainsi on s'efforce d'améliorer leur moral et leur physique, on ne cesse cependant de leur faire sentir et comprendre qu'ils ont grièvement péché contre leur Dieu et leurs semblables.

Malgré le portrait plein de vie et vérité que le célèbre Howard fit des prisons de son temps, malgré la réprobation publique qui se manifesta à la suite de telles révélations, cependant, les réformes furent lentes et imparfaites ; jusqu'en 1830, il n'y eut presque rien de fait. L'attention publique se réveilla tout-à-fait lorsque les Américains prétendirent avoir découvert les vrais principes de l'architecture des institutions pénales et le seul système véritable de leur administration et de leur discipline. Chose qui paraîtra étrange, mais qui n'en est pas moins vraie, c'est que les mêmes vues se trouvent exprimées dans l'acte de la 19e Geo. III, chap. 74, dont nous avons déjà parlé ; mais aussi on doit admettre que cette loi ne reçut une exécution entière, ou ne fut entièrement mise à effet que six ans après, au moment où le pénitencier de Gloucester fut construit, à l'instigation judiciaire de Sir George Paul. Voici ce que M. Wm. Crawford, commissaire envoyé en 1833 aux États-Unis pour y visiter les institutions tant vantées de ce genre, dit de Sir George :—“ Ce n'est pas trop dire que de désigner Sir George Paul comme le premier réformateur pratique de la discipline des prisons, et que c'est par des travaux infatigables durant une carrière longue et honorable qu'il contribua grandement à atteindre le but réel de la justice criminelle.” Ce ne fut qu'en 1787 qu'on tenta de s'occuper dans la Pennsylvanie du changement de traitement et de discipline des prisonniers, c'est-à-dire onze ans après la passation de l'acte dont nous avons parlé ci-dessus, et plusieurs années après l'établissement du pénitencier de Gloucester, en Angleterre. Si je mentionne ces choses, ce n'est nullement dans l'intention de déprécier les efforts de nos entrepreneurs voisins, mais de retracer des faits historiques pleins d'intérêt, et parce que je vois que c'est sur eux que doivent être basés les seuls plans raisonnables pour prévenir et punir le crime, et qu'ils ne sont pas seulement des idées bonnes tout au plus pour un jour.

Cette relation de faits historiques me paraît d'autant plus à propos que MM. DeBeaumont et DeTocqueville, qui furent envoyés en Amérique à peu près 2 ans avant M. Crawford, en mission semblable, donnent clairement à entendre, dans la seconde édition de leur

remarquable ouvrage, qu'ils furent les pionniers Européens dans ce voyage d'exploration. Ils disent en effet :—Cette enquête eut, dès l'abord un résultat assez remarquable : des "peuples moins frappés de l'exemple que leur donnait la France, trouvèrent que c'était une œuvre utile que d'explorer une institution sociale sur le sol qui l'avait vue naître, et des commissaires envoyés par eux allèrent recommencer aux États-Unis les travaux et les recherches que nous venions exécuter." Ils ajoutent : "En Angleterre, cette mission a été confiée à un homme d'un véritable mérite, M. William Crawford, qui a consigné ses investigations dans un rapport remarquable, où le moraliste et l'homme d'état peuvent puiser d'excellentes idées et une infinité de documents précieux." Ces savants messieurs font de grandes louanges du rapport de M. Crawford, qui, selon eux, "serait excellent à consulter en France."

Ces explications n'ont nullement pour but de rabaisser le mérite de nos voisins, qui ont droit à la reconnaissance du monde pour la manière entreprenante avec laquelle ils se sont emparés du sujet, et pour l'appel qu'ils adressèrent aux nations de les suivre dans cette voie sacrée ; eux-mêmes répondirent à ce mouvement qui a déjà produit les résultats les plus bienfaisants et les plus consolants.

Il est donc prouvé que les principes reconnus aujourd'hui de tous, comme les seuls vrais, remontent à plus d'un quart de siècle, et bien qu'ils n'aient été mis en pratique que d'une manière partielle, ils ont cependant résisté à l'épreuve qu'on leur a fait subir et ont paru des axiomes également applicables à toute société et à tout pays.

PUBLICITÉ.

Les enfants, les parents, le public tout entier aurait droit de se réjouir si on mettait à exécution les changements indiqués dans le rapport préliminaire des inspecteurs. C'est ainsi que tout en détournant du crime, nos prisons corrigeraient, réformeraient et rendraient bons ceux qui jusque là étaient méchants et vicieux. Je ferai remarquer en passant, que la *publicité* est l'antidote le plus sûr contre les abus, et qu'elle est un des meilleurs moyens d'obtenir et propager les renseignements. Le public ne peut être taxé de trop de curiosité en recherchant la manière dont fonctionnent toutes les institutions qui le regardent. Tout individu est profondément intéressé au bien-être de tous ses semblables, et doit par conséquent s'inquiéter de l'administration des établissements au soutien desquels il contribue, et dont la sage direction lui porte avantage sous plusieurs rapports ainsi qu'à son pays. C'est pour cette raison que les rapports annuels devraient être recherchés avec avidité, discutés et critiqués. On dépense tous les ans une somme considérable pour leur publication, et on ne les répand pas comme ils devraient l'être ; aussi le nombre est petit de ceux qui sont au fait de leur contenu, de leurs mérites ou de leurs défauts. Quelquefois un journal en fera une courte analyse, puis ce sera tout ; et ainsi l'ignorance restera là où ces sortes de connaissances sont si nécessaires et peuvent être acquises si facilement et où elles peuvent faire tant de bien.

Il faut bien se garder de croire que ce soit d'abord dans la prison que l'on doit faire semence de vertu : non, c'est au foyer domestique ; c'est là le seul endroit, la seule terre naturelle et propre. C'est là que l'on contracte les impressions les plus durables et les plus profondes ; c'est là que se puise l'éducation qui décide du sort de toute notre vie, qui nous fait heureux ou malheureux pour le reste de nos jours. Chateaubriand se demande quelle part :—"D'où vient que de tous les souvenirs de notre existence, ce sont ceux qui se rattachent à notre enfance que nous chérissons le plus?"

La réponse est aisée : c'est que l'esprit de l'enfant est comme une cire molle qui se laisse façonner sans résistance au bien ou au mal. Aussi, J. J. Rousseau observe-t-il qu' "Un jeune homme élevé dans une heureuse simplicité est porté, par les premiers mouvements de la nature, vers les passions tendres et affectueuses ; au contraire, les jeunes gens corrompus de bonne heure sont inhumains et cruels ; leur imagination pleine d'un seul objet se refuse à tout le reste."

Ces faits sont d'une telle évidence qu'ils ne sont révoqués en doute par personne ; aussi est-il déplorable de voir les pères et les mères si peu soucieux des obligations sacrées que leur a imposées la divine Providence.

Aux jours de malheur, et plus encore dans les moments de bonheur, nous sommes enclins à voir les choses au point de vue du moment, oubliant qu'après l'adversité viendront les heures de joie, ou qu'après celles-ci peut venir le malheur.

DISCIPLINE

On suppose d'ordinaire que les délinquants, les jeunes surtout, ne sont pas incorrigibles; nous avons le bonheur de corroborer cette opinion en disant que durant les derniers six mois, on a été qu'une seule fois obligé de recourir au châtement corporel, c'est-à-dire à quelques coups de verges de bouleau. Endureis que sont la plupart des malheureux, les bons procédés, les traitements paternels émeuvent leurs bons sentiments et réveillent leurs bonnes inclinations, mais toujours sans se départir de cette conduite stricte et régulière sans laquelle on ne peut diriger avec profit ce genre d'institutions. La grossièreté et la brutalité excitent leurs mauvaises passions, tandis que la douceur et la fermeté adoucissent les plus durcis et attirent leur gratitude et leur soumission.

M. Fred. Hill observe: "Partout où l'on châtie beaucoup, on peut conclure sans se tromper ou que l'institution est mal administrée, ou que la discipline est défectueuse, ou que les officiers sont négligents ou incapables, ou trompeurs."—*Crime* page 281.

DÉPENSES FAITES POUR LES CRIMINELS.

S'il est vrai de dire que la dépense annuelle encourue pour tenir les prisonniers sous les verroux est très considérable, s'élevant en moyenne à près de cent piastres par tête, il n'est pas moins vrai d'observer que cette somme est encore bien au-dessous de celle occasionnée par leurs déprédations et leur brigandage quand ils sont en liberté. En effet, c'est un fait constant que le dommage causé par chaque détenu à la société dépasse en moyenne quatre cents piastres par année, sans compter les blessures faites aux personnes ou les incendies ou tentatives d'incendie contre les propriétés. Ceci n'est pas un conte fait à plaisir; le Rév. M. McClap, aumônier d'une prison anglaise, ainsi que d'autres personnes bien informées, ont constaté sur des données certaines, qu'une famille de voleurs se composant de huit membres et qui s'était livrée à l'exercice de son triste métier à différentes époques d'un laps de plusieurs années, avait rangonné le pays pour une somme de £26,000. "On s'étonnera peu de ce fait, dit Mayhew, lorsqu'on saura qu'un individu ne commet pas moins d'un milliers de vols avant qu'une arrestation soit faite."

Quelque considérables que soient donc les frais d'entretien d'une telle institution, ils sont encore moindres que les dommages que les détenus causent à la société lorsqu'ils sont en liberté. Il y a aussi cet avantage immense, surtout dans les prisons de réforme, que sur le nombre de ceux qui sont relâchés il y en a qui s'en vont avec de meilleures habitudes et résolus à faire le bien.

Ceux qui ne réfléchissent pas voudraient que le pays fit un profit au moyen des travaux que l'on ferait faire aux criminels, sans s'occuper de leur spirituel et de leur moral: voilà certes des idées mesquines et tout-à fait déraisonnables.

Quelques personnes trouveront peut-être que l'auteur a été trop diffus et est entré dans des digressions trop éloignées de son sujet dans la rédaction de son rapport; il ne sollicite nullement leur indulgence, car il est convaincu, d'après sa longue expérience, ses études et ses lectures, que l'on ne peut exposer au public trop souvent ni trop énergiquement les causes qui font les criminels et conduisent au crime. En tout cas, c'est lui seul, comme préfet, qui doit porter le blâme de la chose.

Annexés ci-après se trouvent les règlements qu'il paraît désirable de mettre en force dans les prisons de réforme, les tableaux des occupations de chaque jour, ainsi qu'un autre qui indique la conduite des détenus au moyen de bonnes notes.

Les rapports des divers officiers, ainsi que la cédule de ce qu'a produit la ferme cette année, ne pourront manquer d'intéresser, au point de vue financier comme au point de vue de la possibilité de ce qui peut être réalisé au moyen d'un bon système de culture, et de l'établissement qui peut y être fait d'une ferme-modèle.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

WOLFRED NELSON.

Secrétaire par intérim.

10 janvier 1861.

APPENDICE.

REGIME ALIMENTAIRE.

Déjeuner :— $\frac{3}{4}$ de pinte de café d'orge ou de pois, édulcoré d'un demi once de mélasse ; 8 onces de pain.

Dîner :—1 pinte de soupe de pois ou de fèves, avec légumes ; 1 livre de pain ; $\frac{1}{2}$ livre de viande ; $1\frac{1}{2}$ de pommes de terre.

Souper :—1 pinte de gruau fait de 2 onces de farine d'avoine ou de blé-d'inde, édulcoré d'un demi once de mélasse ; $\frac{1}{2}$ livre de pain.

Régime de punition :—1 livre de pain par jour.

Le pain sera fait de farine de blé non blutée, le son le rendant plus léger, plus nourrissant et plus digestif.

On pourra ajouter des légumes au dîner, ainsi que de la salade de diverses sortes, de la choucroute et des betteraves au vinaigre, etc., etc., deux ou trois fois la semaine, surtout en hiver.

La viande, en été, devra être principalement celle de jeunes animaux.

Comme le cacao est très nourrissant, coûte peu et se prépare très facilement, on pourrait en servir tous les deux jours, au déjeuner et au souper, surtout en hiver ; c'est réchauffant et agréable au goût. On pourra le préparer de la manière suivante : $\frac{1}{2}$ once de baies ou fèves de cacao, $\frac{1}{2}$ once de mélasse, 2 onces de lait et 9 onces d'eau.

On pourra remplacer les autres breuvages, lorsque la chose semblera à propos, par le lait matin et soir.

Le poisson abonde autour de l'Isle-aux-Noix et on pourrait se le procurer en quantité suffisante pour un ou deux repas par semaine. Comme la pêche en serait agréable, on pourrait y mener avec une surveillance raisonnable, ceux des jeunes détenus qui se conduisent le mieux à titre de récompense.

VETEMENTS OU UNIFORMES.

Je regarde comme important de faire porter un uniforme aux détenus—uniforme qui n'aurait rien d'humiliant, mais que l'on reconnaîtrait de suite dans le cas d'évasion.

Il se composerait d'une tunique bleue à parements et à collets rouge, d'étoffe de coton en été et de laine en hiver.

Les pantalons seraient aussi d'étoffe bleue et rayés de rouge ; la casquette serait de laine en hiver avec la visière bordée de rouge, et serait surmontée d'un gros bouton ou rosette rouge.

En allant à la chapelle les détenus marcheraient à la file les uns des autres au son du fifre ou du tambour. On pourrait leur procurer de temps à autre ce dernier amusement à titre de récréation. Toutes ces dispositions tendraient à établir parmi eux l'esprit de corps, à récréer ceux-là seuls qui l'auraient mérité par leur bonne conduite et à faire prendre aux détenus un port mâle et convenable.

TABLEAU DE CONDUITE.

1.	2.	3.	4.	5.	6.
Excellente;	Très bonne;	Bonne;	Passable;	Mauvaise;	Epreuve.
V	V	V	V	M	E
V	V	V			
V	V				
V					

Les marques 1, 2, 3 et 4 seraient des passements rouges qui seraient portés sur le bras gauche au-dessus du coude.

Ses marques de mauvaise conduite 5 et d'épreuve 6 seraient portées sur le dos de la tunique.

La mauvaise conduite fera perdre les marques qui seront alors enlevées de l'habit ; on les restituera dans le cas où l'individu se conduirait mieux.

E. Classe d'épreuve ; un mois de bonne conduite fera passer le délinquant à la classe voisine 4, et ainsi de suite. Une conduite constamment bonne méritera un certificat de bon caractère et fera donner au détenu une certaine somme d'argent ou sa mise en liberté.

CLASSIFICATION

1.	2.	3.	4.	M.	E.

W. N.

TABLEAU des occupations quotidiennes de la Prison de Réforme, Isle-aux-Noix.

JOURS DE LA SEMAINE.						OCCUPATIONS.
Renvois.	Novembre, Décembre, Janvier.	Février, Mars.	Avril, Octobre.	Mai, Juin, Juillet, Août.	Septembre.	
						[baquets de nuit.
* 4	6.45	6.30	6.15	5.30	6.00	Lever; toilette; prières de chacun; balayage des chambres, vidage des
	7.15	7.00	6.45	6.00	6.30	Appel des officiers et des prisonniers.
.....	7.20	7.05	6.50	6.05	6.35	Prières à la chapelle: instruction par les aumôniers.
	8.15	8.00	7.50	7.00	7.50	On fait les lits.
	8.30	8.15	8.05	7.15	8.05	Déjeuner.
12	9.00	8.45	8.35	7.45	8.35	Travail.
12 4	11.30	11.30	11.30	11.30	11.30	Toilette et préparation pour le diner et la récréation.
12 4	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	Diner.
12 4	12.40	12.40	12.40	12.40	12.40	Ecole.
12 4	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	Travail.
12 X	4.00	4.15	4.30	4.45	4.30	Toilette et préparation pour le souper et la récréation.
12 X	4.30	4.45	5.00	5.15	5.00	Souper et appel de la liste de conduite tenue durant la journée.
.....			5.30	5.45	5.30	Récréation.
*	5.00	5.15	6.00	6.15	6.00	Les gardiens de nuit entrant en fonctions, comptent les prisonniers—
.....	6.00	6.15	7.00	7.15	7.00	Ecole et prières, par les aumôniers dans les dortoirs.
						Récréation ou lecture permise aux prisonniers qui ne sont pas sous puni-
12	7.15	7.50	7.50	8.00	8.00	tion; ces derniers doivent être enfermés la nuit.
						Prière de chacun; coucher.

Récitation des grâces avant et après les repas par les aumôniers.

Lecture durant les repas par l'un des officiers.

RENVois:—La cloche principale sonnera cinq minutes avant les heures marquées*; ainsi qu'à celles marquées x. La petite cloche sonnera aux heures marquées 2.

W. N

TABLEAU des occupations quotidiennes de la Prison de Réforme. Isle-aux-Noix.

DIMANCHE ET JOURS DE FÊTE.						OCCUPATIONS.
Renvois.	Novembre,	Février,	Avril,	Mai.	Septembre.	
	Décembre,	Mars.	Octobre.	Juin, Juillet,		
	Janvier.			Août.		
x	6.45	6.30	6.15	5.30	6.00	[baquets de nuit. Lever, toilette; prières de chacun; balayage des chambres, et vidage des
•••••	7.30	7.15	7.00	6.30	7.00	Appel des officiers et des prisonniers.
•••••	7.35	7.20	7.05	6.35	7.05	Prières à la chapelle, et instruction religieuse par les aumôniers.
•••••	8.15	8.00	8.00	7.50	8.00	On fait les lits.
•••••	8.30	8.15	8.15	8.00	8.15	Déjeuner: lecture religieuse et préparation pour se rendre à la chapelle.
•••••	9.30	9.30	9.30	9.30	9.30	Chapelle.
•••••	11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	Retour de la chapelle. on va aux dortoirs.
•••••	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	Diner.
•••••	12.45	12.45	12.45	12.45	12.45	Dortoirs et lectures religieuses.
•••••	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	Chapelle.
•••••	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	Dortoirs.
•••••	4.30	4.45	5.00	5.15	5.00	Souper et appel de la liste de conduite tenue durant la journée.
•••••	5.10	5.25	5.40	6.00	5.40	Dortoirs: école du dimanche et prières par les aumôniers.
•••••	6.00	6.15	6.30	6.50	6.30	Les gardiens de nuit entrent en fonctions, on verrouille ceux qui ont encouru des punitions; lecture permises aux autres.
•••••	7.15	7.30	7.30	8.00	8.00	Prières de chacun et coucher.

Récitation des grâces avant et après les repas par les aumôniers.

Lecture durant les repas par l'un des officiers.

Renvois:—La cloche principale sonnera cinq minutes avant les heures marquées •• et x. La petite cloche sonnera aux heures marquées 2.

W. N.

RAPPORT DU MÉDECIN.

A Wolfred Nelson, écr., M.D., Jean C. Taché, écr., M.D., Donald Æ. Macdonell, John Langton et E. A. Meredith, écrs., inspecteurs des prisons.

MESSIEURS,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les détenus de cette institution et confiés à mes soins professionnels depuis le 8 mai 1860, jusqu'au 1er janvier 1861.

Le rapport suivant des détenus malades servira à faire connaître l'état sanitaire de la prison durant cette période.

En général la santé des détenus a été bonne, et aucune maladie endémique ou épidémique ne s'est montrée dans cette localité ou les environs.

A l'exception de quatre cas graves de maladies inflammatoires, et deux dérangements momentanés de l'estomac et des intestins, causés, je pense, par l'usage ou l'ingestion du tabac, malheureusement en grand usage dans la prison, il n'y a eu aucun cas d'une nature très sérieuse. Plusieurs cas de maladies plus ou moins légères, incidentes aux jeunes gens, ont eu lieu, exigeant parfois l'indulgence du médecin. Mais quelques-unes auraient pu devenir plus sérieuses si elles n'eussent été prises au début.

Il y eut un cas de petite vérole dans l'institution, communiquée au prisonnier dans la prison de Montréal, immédiatement avant son transfert ici. Il fut aussitôt séparé des autres. La maladie se termina favorablement et aucun autre ne fut attaqué. Si j'avais eu de la bonne vaccine, j'aurais alors vacciné tous ceux qui n'avaient pas eu la petite vérole. J'ai l'intention de le faire à la première occasion favorable.

D'après ce que m'a dit le malade, le jeune garçon duquel il avait pris la maladie était sorti de la prison de Montréal environ quinze jours avant lui, le 30 octobre. La fièvre d'éruption de mon malade se déclara le 18 novembre, ce qui faisait une période d'incubation d'au moins 19 jours.

La nourriture des prisonniers m'a toujours paru d'une excellente qualité et bien cuite sous la surveillance d'un officier expérimenté. Du bœuf et du lard frais et salé, du mouton, des pommes de terre, carottes, choux, navets, du poisson, de la farine d'avoine, du riz, du café, du lait, de la bonne soupe et d'excellent pain forment le régime alimentaire ordinaire.

Tout reçoivent une quantité de nourriture suffisante.

Quant à la conduite générale des détenus, depuis que je suis ici, mes communications fréquentes avec eux m'ont convaincu qu'ils étaient tranquilles et se conduisaient bien entre eux et envers leurs supérieurs; et autant et aussi souvent que je l'ai pu, j'ai eu de mon devoir de leur faire quelques observations utiles sur leur heureuse position dans cette institution, et de les convaincre des avantages qu'il y aurait pour eux, pour le présent et pour l'avenir, à se bien comporter durant leur emprisonnement.

Les plupart de ces jeunes délinquants sont trop ignorants des principes de leur religion, et semblent faire peu de cas des bienfaits qu'ils peuvent retirer de la pratique des devoirs qu'elle impose; et en voyant cette déplorable condition morale de ces jeunes gens, j'ai cherché, autant que ma position me le permettait, de porter remède aux mauvaises dispositions de leurs cœurs, ainsi qu'à leurs maladies physiques. Mais les mauvaises habitudes contractées depuis leur enfance,—je ne le dis pas pour tous, car il y en a quelques bons,—ne peuvent être corrigées d'une manière efficace qu'au moyen de mesures promptes et constantes durant leur détention ici. Pour cette raison, ces jeunes gens devraient être pris d'assaut, si je puis m'exprimer ainsi, en leur donnant des gardiens qui comprennent parfaitement leurs devoirs et qui puissent commander le respect et l'obéissance, et en même temps leur inspirer l'amour du travail, de l'assiduité, et d'une bonne conduite morale.

La crainte d'une punition corporelle semble être le sujet de leur plus grande appréhension. A mon avis, ce serait une erreur de faire disparaître tout à fait le seul moyen, peut-être, de les corriger à cet âge,—le fouet.

La bonne administration systématique, et les bons principes de discipline religieuse et morale, qui ont été introduits durant le peu de temps que notre digne préfet temporaire, le Dr. W. Nelson, a administré l'institution, ont déjà eu de salutaires effets sur la conduite des jeunes délinquants. Et je n'hésite pas à dire que la récente nomination de M. Prieur, à la tête de cette institution, qui est établie sur un système nouveau dans cette province,

et pas très bien compris, paraît-il, par une certaine classe de personnes, est de nature à atteindre le véritable but de l'institution, et de produire les meilleurs effets pour la société en général.

Je me suis tout à l'heure servi à dessein du mot *endémique*. L'Isle-aux-Noix est sur un terrain bas, rempli de sources, et sur lequel il reste encore beaucoup de petits marais. un grand fossé de 50 à 60 pieds de largeur, et de 6 à 10 pieds de profondeur, dans lequel l'eau est stagnante durant l'été, entoure les fortifications à la tête de l'Isle.

Les rives opposées, des deux côtés de l'Isle, sont aussi très basses sur un espace de six à dix acres, quelques fois plus, en haut et en bas de l'Isle; elles sont pleines de sources et généralement humides. Il y a un ruisseau de chaque côté vis-à-vis l'Isle.

En face d'autant de causes d'insalubrité apparente, il n'est pas étonnant qu'il existe quelque différence d'opinion sur le plus ou moins de salubrité de cette place et des environs.

N'ayant aucune expérience personnelle sur ce point de contraversion en cet endroit, je ne puis mieux faire; je pense, que citer l'opinion d'un vieux monsieur né et vivant dans ces environs.

Mon vieil ami dit qu'en 1812, une fièvre intermittente d'une nature endémico-épidémique sévit avec beaucoup d'intensité et sous une forme très pernicieuse dans cette localité et à plusieurs milles de distance, depuis St. Jean jusqu'à Burlington, sur le lac Champlain. Un bon nombre de personnes succombèrent à cette fièvre durant cette année-là. L'eau avait été plus haute que d'habitude au printemps, et très basse au commencement de la maladie, à l'automne. Une grande quantité de matière végétale et animale en décomposition existait alors dans la localité. Sur la terre sèche, on trouvait une grande quantité de petits poisons.

En 1837 ou 1838, la même maladie sévit avec moins d'intensité, dans la même localité et à la même époque de l'année. L'eau avait aussi été très basse après avoir été très haute au printemps. Des matières animales et végétales en décomposition avaient aussi été déposées, mais en moindre quantité. Mon vieil ami eût lui-même la fièvre intermittente cette année-là.

Depuis lors, cette place a toujours été très saine, tellement, dit-il, qu'à l'époque où les soldats anglais étaient stationnés dans l'Isle, les officiers avaient coutume de lui dire que cette station était l'une des plus salubres qu'ils eussent dans la province. La seule incommodité dont ils se plaignaient était la difficulté de traverser la rivière en hiver et dans les jours de gros temps en été et en automne. Quatre hommes étaient constamment employés à couper la glace pour maintenir un passage durant toute la saison. Le grand nombre de sources, paraît-il, est la seule cause de cet état anormal de la glace dans cette partie du Richelieu depuis St. Jean jusqu'au lac Champlain, mais surtout dans le voisinage de cette Isle.

En dernier lieu, messieurs, je prendrai la liberté de mentionner qu'il est presque impossible que le médecin de cette institution de réforme réside ailleurs que sur l'Isle. Sans entrer dans des détails bien connus ici, et trop longs pour ce rapport, je ne mentionnerai que la difficulté, et très souvent l'impossibilité de traverser la rivière, et ce serait exposer sans raison légitime la vie de plus de cent personnes sur cette Isle, et celle du médecin lui-même, comme cela est déjà arrivé par deux fois, s'il résidait sur l'une ou l'autre des rives opposées. Et la presque impossibilité d'obtenir une autre pratique que celle de l'Isle, ne lui offre que peu de succès pour se maintenir.

RAPPORT des maladies traitées dans la prison de réforme de l'Isle-aux-Noix, du 8 mai 1860 au 1er janvier 1861.

Abcès, (petit).....	4	Engelures	1
Furoucles	2	Mal de tête.....	31
Catarrhes	28	Indigestion	2
" chronique.....	3	Inflammations, extérieure.....	10
Colique.....	21	Blessures, (légères).....	26
Constipation	14	Gale	3
Contusions	3	Nausées	3

Gastralgie.....	8	Pneumonie	1
Débilité	2	Pleurodynie	4
Diarrhée.....	22	Mal de gorge	22
Dysenterie	5	Mal d'yeux.....	5
Dyspepsie, temporaire.....	3	Dents extraites.....	18
Encéphalite	1	Syncope	2
Entérite	1	Vomissement	6
Mal d'oreilles.....	6	Vers	10
Epilepsie	1	Coupures	10
Fièvres (légères).....	30	Piqûres	1
Bras fracturé	1		

TABLEAU indiquant le nombre de visites faites aux détenus malades, et le nombre de prisonniers malades visités depuis le 8 mai 1860 jusqu'au 1er janvier 1861; avec le nombre des visites faites aux détenus dans les cellules, subissant une punition, le nombre de ces détenus visités, et le nombre de détenus trouvés malades dans les cellules et subissant une punition.

Nombre de visites.	Nombre de visites faites aux malades.	No. de visites aux détenus dans les cellules subissant punition.	No. de détenus visités dans les cellules et subissant une punition.	No. de détenus trouvés malades dans les cellules, subissant une punition.	Visites de nuit.
156	795	34	63	1	4

A cause de la gravité de la nature des maladies dans quelques cas rares, j'ai moi-même réglé le nombre de mes visites, Mais je dois dire que dans tous les autres cas, elles ont été faites sur l'invitation du préfet ou de son représentant durant son absence

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Votre humble serviteur,

(Signé,)

JOSEPH PRATT,

Chirurgien.

ISLE-AUX-NOIX,
1er janvier 1861.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE ROMAIN

À Wolfred Nelson, éc. r., M.D., J. C. Taché, éc. r., M.D., D. Æ. Macdonald, J. Langton, et E. A. Meredith, écuyers, Inspecteurs des prisons, asiles, etc., etc.

MESSIEURS,—Nommé tout récemment comme chapelain catholique romain de la prison de réforme du Bas-Canada, je ne puis parler bien au long des matières liées directement à ma charge.

Le nombre des jeunes gens placés sous mes soins s'élève à trente-cinq, et je suis peiné de dire que la plupart de ces infortunés ont été élevés avec la plus grande négligence et se sont créés dès le jeune âge les habitudes les plus pernicieuses. Plusieurs ont contracté ces habitudes dans leurs familles; mais le plus grand nombre les doivent à la fréquentation des mauvaises sociétés et au vagabondage.

Quelques-uns de ces jeunes détenus occupaient de respectables positions avant d'avoir été débauchés, tandis que d'autres subissent la peine de méfaits commis sous l'influence des passions, de ces passions violentes et incontrôlables que les soins assidus et l'éducation domestique ne sauraient faire disparaître ou même modérer.

Bien que mon séjour ici ne date que depuis peu, j'ai eu tout de même l'occasion de me convaincre que la première organisation était très défectueuse, car aujourd'hui même, ses mauvais résultats se font encore sentir, et cela malgré les efforts incessants du Dr. Nelson pour améliorer le sort de tous les détenus, en établissant une règle à la fois sévère et bienveillante, et en réussissant à établir l'harmonie entre tous les employés.

Jusqu'ici, les prisonniers avaient pu communiquer entre eux sans difficultés, surtout la nuit, car ils étaient six ensemble dans le même dortoir, lequel n'était séparé des autres que par un faible grillage de fer maillé, à travers lequel les détenus actifs et hardis se faisaient un jeu de passer. Mais comme partie des améliorations effectuées se trouve un nombre de cellules de nuit, et dans peu beaucoup d'autres seront terminées,—ce qui rendra d'autant plus sûre la garde des détenus pendant la nuit et empêchera cette promiscuité si nuisible aux jeunes gens et à la discipline de cette prison.

Je suis heureux de pouvoir dire que la plus grande harmonie règne parmi les officiers de l'institution, et je ne fais que rendre justice à mon savant collègue, le rév. M. Allan, en affirmant qu'il est on ne peut plus zélé à remplir les grandes obligations dont il est chargé, et toujours prêt à m'accorder son aide pour réformer les jeunes détenus.

Je termine en disant que j'ai l'espérance de voir un état de choses plus satisfaisant que celui qui a prévalu jusqu'ici dans cette nouvelle mais très utile prison.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

avec tout le respect qui vous est dû,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DANIEL JOHN BROSNAN,
Chaplain C. R.

ISLE-AUX-NOIX,
4 Février, 1861.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

A Wolfred Nelson, écuyer, M.D.; Jean C. Taché, écuyer, M.D.; Donald Aeneas Macdonnell, John Langton et Edmund A. Meredith, écuyers, inspecteurs des prisons en vertu de l'acte 22 Viet., chap. 28.

MESSIEURS,—Lorsque je présentai à votre bureau mon rapport pour 1859, je crus qu'il était nécessaire d'attirer votre attention sur l'heure de la célébration du service divin le dimanche et sur l'instruction séculière, désirant faire quelques changements pour le mieux, mais auxquels il fallait votre approbation et sanction.

Ce qui nuisait le plus à l'accomplissement de mes devoirs ayant disparu depuis, il suffit de mentionner que le dimanche deux services sont maintenant célébrés et suivis de sermons et autres instructions religieuses qui occupent les prisonniers pendant trois heures, et à peu près le même temps la semaine par les prières et l'instruction religieuse et séculière. Si elles sont bien appréciées par les prisonniers, ces instructions doivent nécessairement être suivies d'heureux résultats pour eux.

Bien que dans cette institution comme dans toute autre l'atmosphère moral soit plus ou moins vicié, j'ai tout lieu de croire que le caractère de quelques détenus, parmi le nombre restant de même que parmi ceux qui ont été libérés, s'est réellement amendé; mais je suis forcé d'admettre que pour d'autres, aucun changement pour le mieux ne s'est encore opéré. Tout ce que l'on peut faire c'est de répandre dans leur sein les bons enseignements et de prier pour que l'Esprit Saint leur fasse un jour la grâce d'en profiter.

Sauf une ou deux exceptions, les prisonniers ont fait de grands progrès sous le rapport de l'instruction séculière, et c'est là un sujet de réjouissance, car, ce sera une preuve, une fois rentrés dans le sein de la société, que leur incarcération ici leur aura valu de grands bienfaits. Lors de leur internement, peu d'entre eux ne possédaient au-delà des plus simples connaissances élémentaires, et l'on peut dire que la plupart mérite les plus grandes louanges pour les efforts quelle a fait pour acquérir cette somme d'instruction qu'elle possède aujourd'hui. Les tableaux qui suivent ont pour but, entre autres choses, d'indiquer la somme exacte de connaissances acquises par eux dans les trois branches de l'instruction séculière. Le No. 1 a trait aux détenus actuels et le No. 2 à ceux qui ont été libérés, ou qui, autrement, sont sortis de l'institution durant l'année :

D'après le premier tableau, l'on verra que le nombre des détenus protestants actuels est de douze et que les termes de sentence non expirés varient de 15 jours à 9 mois. Les dix premiers étaient détenus à la fin de 1859 et les deux derniers furent admis le 16 avril et le 17 août, respectivement, de cette année.

Le second tableau démontre que sept prisonniers ont été libérés durant la présente année, un s'est évadé, et un à été transféré au pénitencier provincial. Un des prisonniers libérés, dont sa sentence était pour la vie, à reçu son pardon de son excellence l'administrateur du gouvernement.

Le 31 décembre, 1859, les détenus protestants étaient au nombre de....	19	
Admis durant l'année.....	2	— 21
Libérés durant l'année.....	7	
Évadés.....	1	
Transférés au pénitencier provincial.....	1	
Actuellement détenus.....	12	— 21

Je termine ce rapport en témoignant de la sollicitude judicieuse que le Dr. Nelson a su apporter pendant qu'il dirigeait cette prison, en facilitant l'accomplissement de mes devoirs religieux envers les prisonniers, et tout en faisant des vœux pour que les réformes commencées dans cette institution se continuent, et pour que cette dernière, (ce dont je ne doute nullement) devienne un véritable bienfait pour le pays.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
 Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN ALLAN

ISLE-AUX-NOIX,
 31 décembre 1860.

ESTIMATION probable de l'octroi requis pour le soutien de la prison de réforme du Bas-Canada, pour l'année 1861.

		\$	cts.	\$	cts.
<i>Salaires des Officiers.</i>					
1 Gardien.....		1600	00		
2 Aumôniers.....	chaqueun \$800 00	1600	00		
1 Commis et sous-préfet.....		800	00		
1 Chirurgien.....		400	00		
1 Econome.....		400	00		
3 Inspecteurs.....	chaqueun \$400 00	2000	00		
4 Gardes.....	chaqueun \$300 00	1200	00		
1 Passeur et Messenger.....		300	00		
					8300 00
<i>Provisions.</i>					
21,900 Rations.....	à 10c				2190 00
<i>Combustible, etc.</i>					
300 Cordes bois de chauffage.....	à \$4 50	1350	00		
2 Chaudrons, charbon de forgeron.....		16	00		
Savon, huile et chandelles.....		400	00		
					1766 00
<i>Vêtements.</i>					
60 Habits d'hiver.....	à \$14 00	840	00		
60 " d'été.....	à \$ 6 00	360	00		
35 " pour prisonniers élargis.....	à \$16 00	560	00		
					1760 00
<i>Bâtisses de la Prison.</i>					
Maisons pour les officiers, clôtures, etc.....					2000 00
<i>Ferme.</i>					
Instruments aratoires, graines, 1 cheval, charette, voitures, 1 taureau, etc.....					500 00
<i>Dépense de voyages des prisonniers.</i>					
35 Détenus élargis, allocation de voyage des détenus.....	\$4 00				140 00
<i>Traverse.</i>					
1 Bac.....		50	00		
1 Chaloupe.....		30	00		
					80 00
<i>Chapelles.</i>					
Vêtements, vin, flambeaux, etc.....					120 00
<i>Infirmerie.</i>					
Médecines, diète extra, etc.....					150 00
<i>Bibliothèque.</i>					
Livres d'école, etc.....					100 00
<i>Diverses.</i>					
Fret et charroyage.....		600	00		
Papeterie.....		60	00		
Dépenses contingentes.....		300	00		
Frais de port.....		40	00		
					1000 00
MOINS.					
Provisions en main.....		587	71		18106 00
Vêtements, drap et cuir en main.....		1485	08		
					2072 79
Montant total de l'estimation.....					\$16033 21

Prison de Réforme, Canada Est,
31 décembre, 1860.

TABLEAU No. 1.

No.	Age.	Religion.	Crime.	Sentence. No. d'an's.	Terme non expiré. No. de mois.	Connaissance, 31 déc. 1859, ou depuis l'admission.			Connaissances actuelles.			Emploi dans la prison.					Occupation antérieure.	Occupation en pers. p'tive
						Lecture.	Ecriture.	Mathématiques.	Lecture.	Ecriture.	Mathématiques.	Tail'r.	Cor-don'r.	Char-penti'r.	Ton-nellier.	Fer-mie.		
1	20	Presbyt'rn.	Larcin	5	21	Moyenn'	Moyenn'	Addit. C.	Moyenn'	Passable	Addit. C.	12 mos	Au Pén. et à l'école.	Charpentier.
2	14	Egl. d'Ang	Incendiair'	4	13	Bien	Bien	Mult. C.	Bien	Bien	R. de tr.	2 mos	10 mos	Fermier	Ouv. agricol	
3	18	Méthodiste	Vol av'cef.	3	3	do ...	do ...	Algèbre	Excell'nt	Excell'nt	Navigtn.	9 mos	3 mos	Fondeur de caractère	Matelot	
4	17	do	Vol	3	3	do ...	Moyenn'	R. de tr.	do ...	Bien	Intérêt C	12 "	Daguerréotypiste...	Do.	
5	18	do	Larcin	3	3	do ...	Passable	Mult. C.	Bien	Passable	Mult. C.	9½ "	2½ ms	Colporteur.	Pas décidé.	
6	19	Egl. d'Ang	Vol de che'l	3	5	Excell'nt	do	Divis. L.	Excell'nt	Bien	Addit. C.	1 mo.	11 mos	Ouv'er agr.	Ouv. agricol	
7	19	Presbyt'rn.	Larcin	3	8	do ...	Bien	Decimals	do ...	Excell'nt	Mensur.	5 "	7 mos	Chaufourn'	Pas décidé..	
8	16	Egl. d'Ang	do ...	2	½	Bien	do	Divis. L.	do ...	Bien	Intérêt C	12 "	Ouv. agric.	Do.	
9	18	do	do ...	2	1½	Moyenn'	Moyenn'	R. de tr.	Passable	Passable	Practice.	12 mos	Chaloupier	Chaloupier..	
10	16	do	Félonie	2	3½	Bien	do ...	do ...	do	Bien	Reductn	12 mos	Cordonnier	Cordonnier..	
11	17	Méthodiste	Larcin	1½	9	Lis pas.	Ecriv.p's	Aucune..	Indiffer't	do ...	Mult. S.	7½ "	1½ ms	Ouv. agric.	Ouv. agricol	
12	13	Presbyt'rn.	Vol	½	1½	Moyenn'	Mal	Addit. S.	Passable	do ...	Addit. C.	4½ "	Aucune.	Pas décidé..	

TABLEAU No. 2.

No.	Age.	Religion	Crime.	Sens-tence.	Date à laquelle ils ont laissé la prison.			Connaissance, 31 déc. 1809.			Connaissance à la sortie de Prison.			Emploi dans la Prison.					Occupation antérieure	Occup. en perspective.		
					No. d'an's.	Elar-gis.	Es-quivés	Trans-portés au pénitenc.	Lecture.	Ecriture.	Mathé-matiques	Lecture.	Ecriture.	Mathé-matiques	Tail'l'r.	Charpen-tier et t'n-nellier.	Boulang'r	Ferm.			Commis de bureau.	Divers
1	21	Baptist	Larcin...	2	June 9	Bien	Moyenn'	Mult. C.	Bien	Moyenn'	Divis. C.	5 mos	[agri. Ouvr'r	[agri. Ouvr'r		
2	15	Eg. d'An	Félonie..	4	July 7	Bien	Mal	Addit. S.	do	Mal	Subtr. S.	6 mos		
3	17	do	Larcin...	2	Sep 16	Passable	Passable	Divis. L.	do	Bien	Divis. L.	8½ ms		
4	14	Presbytn	do	2	Oct 20	Bien	Bien	Practice	do	do	R. de tr.	9½ ms	[bur. Garde	[cidé Pas dé	[agri. Ouvr'r	[agri. Ouvr'r	
5	18	Baptiste	Vol	3	" 24	Bien	Excell'nt	Decimals	do	Excell'nt	T'n.d'sli.	9½ ms	[agri. Ouvr'r	[cidé Pas dé	[agri. Ouvr'r	
6	16	Eg. d'An	Larcin...	2	Nov 13	Passable	Moyenn'	Mult. C.	Passable	Moyenne	Divis. C.	4½ ms	6 mos	A l'éc.	Pas dé	
7	18	do	do	2	" "	Excell'nt	Excell'nt	Navigat.	Excell'nt	Excell'nt	Mensur.	10½ ms	Matel'	Matel'	[agri. Ouvr'r	[cidé Pas dé
8	19	do	Vol de la [malle	La vie	" 14	Bien	Bien	Prop. S.	Bien	Bien	R. de tr.	10½ ms	[et tai'	
9	20	Presbytn	Vol de ch	3	Nov 21	Excell'nt	Excell'nt	C. Mult.	Excell'nt	Excell'nt	R. de tr.	10½ ms	Matel.	Matel.

BILAN ANNUEL du gardien de la Prison de Réforme pour le Bas-Canada, pour l'année expirant le 31 décembre 1860.

Dr.

Cr.

RECETTES.	—	—	DÉBOURSÉS.	—	—
	\$	cts.		\$	cts.
Balance en main le 1er janvier 1860.....			Payé sur pièces justificatives depuis No. 1 jusqu'à 146, inclusivement, tel qu'il appert des comptes trimestriels transmis à l'auditeur général.....		12656 11
Octrois du Gouvernement		12000 00	Balance en main, disons:—		
<i>Compte d'ateliers.</i>			Dans la banque du Haut-Canada	587 29	
Pain	110	94	En argent.....	42 48	629 77
Boutique de cordonniers.....	95	77	<i>Sommaire.</i>		
Boutique de tailleurs.....	21	40	Papeterie	100 08	
Boutique de forgerons.....	1	64	Salaires	5944 50	
Atelier de charpentiers.....	58	06	Provisions.....	1202 29	
Travail.....	5	02	Dépenses contingentes.....	542 43	
Petites ventes.....	265	42	Infirmerie	77 11	
		558 25	Savon, huile et chandelle.....	401 30	
			Vêtements et literie.....	1967 52½	
			Combustible	839 55	
			Fret	158 88½	
			Bâtisses de la prison.....	636 45	
			Outils et meubles.....	491 05	
			Ferme	179 29	
			Bibliothèque.....	26 50	
			Frais de port.....	25 15	
			Allocation de voyage des prisonniers.....	61 00	
				\$12656 11	
Total		\$13285 88	Total		\$13285 88
Balance en main.....		\$629 77			

28

Certifié exact.

PRISON DE REFORME, C.E.,
31 Décembre, 1860.

(Signé,)

HUNTLY B. MACKAY,
Commis et sous-préfet.

ESTIMATION DE LA VALEUR DU FONDS en main à la prison de réforme, Canada Est, le
31 décembre 1860..... \$6282 24

VALEUR DES RÉPARATIONS, etc., faites durant l'anné 1860..... \$ 585 00

ÉTAT, indiquant le montant exact qu'a coûté à la province la prison de réforme
C. E., pour l'année expirant le 31 décembre 1860

<i>Di.</i>	\$ cts.	\$ cts.
Balance en argent en main le 1 ^{er} janvier 1860, tel qu'il appert de la balance du bilan annuel.....	727 63	
Fonds en main le 1 ^{er} janvier 1860, par inventaire.....	6033 41	
Ombres reçus du gouvernement durant l'année.....	12000 00	
Montant reçu de boutiques pour le travail et les matériaux fournis aux officiers durant l'année, tel qu'il appert de la balance du bilan annuel.....	558 25	
		19319 29
 <i>Cr.</i> 		
Balance en argent en main ce jour, tel qu'il appert de la bal. du bilan annuel.....	629 77	
Fonds en main ce jour, par inventaire.....	6282 24	
Améliorations sur biens-fonds, selon l'état.....	585 00	
		7497 01
Dépense exacte de la province, durant l'année.....		\$11822 28

Certifié exacte.

(Signé,)

HUNTLY B. MACKAY,

Commis et sous-préfet.

PRISON DE RÉFORME, C.E.,
31 déc., 1860.

ETAT DU PRODUIT, etc., récolté sur la ferme de la prison de réforme, C. E.,
durant la saison de 1860.

Nom de l'article.	Quantité.	Valeur.	Valeur totale.	Remarques.
		\$ cts.	\$ cts.	
Blé	85 minots	1 00	85 00	
Avoine	450 "	30	135 00	Quantité estimée.
Avoine, verte.....	6 acres		20 00	Employé comme fourrage.
Pois	51 minots	70	35 70	Quantité estimée.
Fèves	48 "	1 00	48 00	
Ivraie.....	$\frac{1}{2}$ acre		5 00	
Patates.....	1327 minots.....	20	265 40	
Carottes.....	26 tonneaux.....	10 00	260 00	
Navets blancs	6 "	8 00	48 00	
" suédois.....	11 "	10 00	110 00	
Betteraves	4 "		4 00	
Mangel Wurtzel.....	80 "	8 00	640 00	
Panais	1 "		10 00	
Foin	40 "	6 00	240 00	Do do
Végétaux	$\frac{1}{2}$ acre		5 00	
Choux.....	1055 têtes	02	21 10	
Salade.....	2100, à par 100	25	5 25	
Lait	2029 gallons	14	284 06	
Paille.....	15 tonneaux.....	5 00	75 00	Do do
Veau	1		3 60	
Oignons	59 minots.....	1 00	59 00	
Bœuf et mouton	6336 lbs	06	380 16	
Lard	1095 "	07	76 65	
Cuir.....	6		19 72	
Peaux de mouton.....	14	50	7 00	
Laine.....	50 lbs	25	12 50	
Porcs.....	5	15 00	75 00	
Cochons	7	3 50	24 50	
			2954 04	

(Vraie copie.)

(Signé.)

H. B. MACKAY,

Commis, etc.

PRISON DE RÉFORME, C.E..

31 décembre 1860.

